



Droits des femmes



À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, nous vous proposons de tester vos connaissances avec un quizz qui retrace l'histoire des droits des femmes !
À vous de jouer !

1. Depuis quand les femmes ont officiellement le droit de porter un pantalon en France ?

- ☐ 2013
- ☐ 1998
- ☐ 1975

2. Quel est le premier pays au monde à avoir imposé l'égalité salariale entre les hommes et les femmes ?

- ☐ L'Islande
- ☐ La Suède
- ☐ Le Danemark

3. Qui a rédigé la déclaration des droits des femmes et de la citoyenne ?

- ☐ Simone De Beauvoir
- ☐ Olympe De Gouges
- ☐ Simone Veil

4. Quel est le premier pays à avoir donné le droit de vote aux femmes ?

- ☐ La Nouvelle Zélande
- ☐ Le Japon
- ☐ L'Inde

5. Quand a eu lieu le premier match de foot féminin en France ?

- ☐ 1917
- ☐ 1975
- ☐ 2001

6. Vrai ou Faux, le premier programmeur de l'histoire était une femme ?

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

7. Depuis quand les femmes ont-elles le droit d'ouvrir un compte bancaire en France ?

- ☐ 1945
- ☐ 1953
- ☐ 1965

8. À l'origine, pourquoi la journée du droit des femmes a-t-elle été instaurée ?

- ☐ Pour lutter contre les violences conjugales
- ☐ Pour aider les femmes à obtenir le droit de vote
- ☐ Pour rendre hommage aux femmes

9. En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de vote ?

- ☐ 1974
- ☐ 1944
- ☐ 1956

10. Quelle est la date de promulgation de la loi qui institue la parité politique ?

- ☐ 26 Avril 1981
- ☐ 6 Juin 2000
- ☐ 23 Mai 1990

Réponses →

Réponses :

1-2013 : la loi de 1800 interdisant « le travestissement des femmes » a été abrogée le 31 janvier 2013. Même si elle n'était plus respectée depuis longtemps, elle était toujours en vigueur.

2- L'Islande : la loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en Islande est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Cette nouvelle loi impose à toutes les entreprises publiques de plus de 25 salariés d'appliquer une stricte égalité des salaires.

3- Olympe de Gouges : Olympe De Gouges est considérée comme une des pionnières du féminisme français. Elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes, dont la déclaration des droits des femmes et de la citoyenne en 1791.

4- La Nouvelle Zélande : le premier pays à avoir accordé le droit de vote aux femmes fut la Nouvelle- Zélande en 1893.

5- 1917 : c'est en 1917 qu'a eu lieu le premier match de football féminin en France, plus de 20 ans après l'Angleterre et l'Écosse.

6- Vrai : Ada Lovelace (1815-1852) est reconnue pour avoir publié le premier algorithme informatique, lors de son travail sur un ancêtre de l'ordinateur (la machine analytique de Charles Babbage). De nombreux historiens considèrent qu'Ada Lovelace est « le premier programmeur ».

7- 1965 : le 13 juillet 1965, les députés français adoptaient la loi sur la réforme des régimes matrimoniaux, rendant effective la capacité juridique de la femme mariée. Depuis, celle-ci peut ouvrir un compte en banque et signer un contrat de travail sans avoir besoin du consentement marital.

8- Pour aider les femmes à obtenir le droit de vote : c'est la journaliste allemande Clara Zetkin, qui en 1910 réunit à Copenhague une confédération internationale de femmes socialistes venues de 17 pays pour créer une « Journée internationale des femmes ». L'objectif : obtenir le droit de vote pour les femmes. En 1914, les Françaises décident à leur tour de manifester pour leurs droits, sous l'impulsion de Louise Saumoneau, institutrice. Réunies au pied de la statue de Condorcet, elles sont 6000 à réclamer le droit de vote et l'égalité politique.

9-1944 : le 21 avril 1944 Charles De Gaulle installé à la tête du Gouvernement provisoire de la République française signe l'ordonnance qui accorde le droit de vote et l'éligibilité aux femmes. Elles votent pour la première fois le 29 avril 1945.

10- 2000 : la loi du 6 juin 2000 oblige les partis politiques à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes lors des scrutins de liste, et instaure des sanctions financières pour les partis qui ne respectent pas la parité (2% d'écart maximum entre les deux sexes). La loi du 6 juin 2000 s'inscrit dans le prolongement de la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999, qui dispose : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ».

